Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L'ARDÈCHE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Activation du niveau 3 du plan canicule

Privas, le 22 juillet 2019

Météo France a placé le département de l'Ardèche en vigilance ORANGE CANICULE en raison des températures élevées attendues au cours de la semaine. En conséquence, Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), a décidé de déclencher **le niveau 3 du plan canicule.**

Le niveau 3 est une phase d'alerte qui répond au niveau de vigilance orange de Météo France, lorsque l'on observe 3 jours consécutifs de températures maximales supérieurs à 35°C et des températures nocturnes ne descendant pas en dessous de 20°C.

Ce plan permet de mettre en place des actions de prévention et de gestion par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène pour assurer la meilleure prise en charge des personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes) notamment dans les hôpitaux publics et privés, les maisons de retraite, les centres aérés ou toute autre institution.

Les services opérationnels de l'État et les maires du département ont été alertés de l'activation du niveau 3 pour mettre en œuvre les mesures de surveillance nécessaires sur le terrain. Les communes sont invitées à contacter les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables dans le cadre de la veille sanitaire.

Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche souhaite rappeler à chacun quelques recommandations afin de se protéger et de lutter contre les excès de chaleur :

- **Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins 1 à 2 litres d'eau par jour** (sauf en cas de contre-indication médicale), ne consommez pas d'alcool.
- **Rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ou climatisé ;
- **Évitez les efforts physiques intenses** ;
- **Maintenez votre logement à l'abri de la chaleur** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches** et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide. Aidez les personnes dépendantes en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.
- **Ne laissez jamais les nourrissons et les jeunes enfants en plein soleil**, ni seuls dans un véhicule, même quelques minutes.

Le respect de ces quelques conseils permettra à chacun d'éviter les effets néfastes des fortes chaleurs.

Les numéros utiles :

Une plate-forme téléphonique "Canicule info service" est mise en place par le ministère de la santé au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8h à 20h jusqu'au 31 août.

En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112.

Le 115, numéro d'appel gratuit des urgences sociales, qui a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Les différents niveaux du plan canicule sont les suivants :

– **Niveau 1 – veille saisonnière** correspond à la carte de vigilance verte de Météo France. Il est déclenché automatiquement du 1er juin au 31 août.

– **Niveau 2 – avertissement chaleur** correspond à la carte de vigilance jaune de Météo France.

– **Niveau 3 – alerte canicule** correspond à la carte de vigilance orange de Météo France. Il est déclenché par le préfet de département, en lien avec l'ARS, en fonction des conditions météorologiques et du contexte local.

– **Niveau 4 – mobilisation maximale** correspond à une vigilance météorologique rouge. Il est déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule s'accompagne d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux...).

CONTACTS PRESSE :
Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet Pôle communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 16
Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr